

*Extraits de l'interview de Bruno VENDRUSCOLO
par Nathalie RIVAUD dans l'émission « Les Experts »
du 1er octobre 2010 sur France Bleu Auxerre*

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES INCENDIES DOMESTIQUES !

CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

Un incendie toutes les 2 minutes

30% des incendies sont d'origine électrique

Le boom des appareillages électriques entraînent la multiplication des multiprises et appareils laissés en mode veille 24h/24 (donc risque de surchauffe)

75% des départs de feu sont le fait de maladresses ou d'actes volontaires

250 000 incendies d'habitations déclarés **chaque année** aux assurances

Chaque année, **800 décès**, 10 000 blessés dont 3000 avec invalidité lourde

La température d'une pièce en feu atteint **600°C en 3 minutes**

80% des décès est dû à l'intoxication par les fumées

2/3 des victimes succombent asphyxiées, la nuit, dans leur sommeil

70% des incendies meurtriers ont lieu la nuit

1 incendie sur 6 est déclenché par des enfants

Si rien ne change, 1 français sur 3 victime d'un incendie au cours de sa vie

LOCALISATION DES DEPARTS DE FEU :

local vide ordures.....29%

chambre à coucher.....23%

salle de séjour.....21%

cuisine.....20%

IDEES RECUES :

Cessez de croire que ce sont les flammes qui tuent : c'est FAUX !

La plupart du temps, c'est la fumée qui vous fait perdre connaissance. Même conscient, vous serez incapable de fuir ou de porter secours à votre entourage.

Si vous dormez, vous ne vous réveillerez jamais !

Se cacher, ce n'est pas se protéger. C'est dehors qu'on est en sécurité !

Toutefois, l'incendie domestique n'est pas une fatalité car des **mesures simples de prévention** existent, et, lorsqu'il survient, les **bons gestes** permettent d'en diminuer considérablement les conséquences.

PREVENIR - DETECTER - REAGIR

PREVENIR

Côté cuisine

Méfiez-vous de l'huile sur le feu et des grille-pain
Entretenez le filtre de la hotte aspirante
Ne pas laisser allumer une gazinière sans rien dessus
Ne rien suspendre au-dessus de la gazinière
Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité
Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants

Côté séjour

Faites ramoner cheminée et conduits chaque année
Placez un pare-feu devant la cheminée pour éviter à des braises d'atteindre tapis ou fauteuil
Ne rien poser sur le poste de télévision (napperon, vase...)
Attention à la mode des bougies, aux guirlandes électriques
Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise de courant

Côté chambres

Ne fumez jamais au lit : on risque de s'endormir sans s'en rendre compte
Attention aux lampes halogènes : la grille de protection de l'ampoule doit rester en place
Ne jamais les placer à proximité des rideaux ou tentures
Ne jamais placer un linge à faire sécher directement sur un radiateur

Côté pièces de service

Stockez les produits inflammables en petite quantité et en extérieur si possible (solvants, peintures, vernis, bouteilles de gaz,...)

Côté jardin

Ne pas brûler de feuilles mortes en cas de vent
Respectez les consignes d'allumage d'un barbecue

Ayez chez vous un extincteur adapté à tous les feux en état de marche
Formez vos enfants, selon leur âge, à donner l'alerte, à sortir de la maison en se baissant le plus possible, à se servir du téléphone voire à utiliser un extincteur

DETECTER

En cas d'incendie, les fumées sont plus mortelles que les flammes.

D'où l'utilité d'installer un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (**DAAF**) normalisé qui vous alertera dès le début d'un incendie par son alarme puissante de **90 dB**, soit le bruit que ferait un TGV qui passerait dans votre couloir !

Dans les pays où quasiment toutes les habitations sont équipées le nombre des victimes a été réduit de 50%.

Norvège : 98% des habitations sont équipées d'un DAAF ;

Canada : 94% ; Angleterre : 89% ; USA : 95%.

Impératif de choisir des DAAF conforme à la norme européenne **EN 14604** et, de préférence, de marque **NF**.

LOI DAAF :

LOI n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation **dans un délai de 5 ans**

Art. L. 129-8.-L'occupant d'un logement, qu'il soit **locataire ou propriétaire**, installe dans celui-ci **au moins un détecteur de fumée normalisé**. Il veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif.

INSTALLER UN DAAF :

Très simple à installer, sans fil, livré avec une pile, se fixe généralement par 2 vis.

Les fumées montant au plafond, le DAAF doit impérativement être **placé en hauteur**.

Au minimum, un DAAF par niveau, en priorité dans les couloirs menant aux chambres.

En installer un dans la chambre d'un fumeur.

Ne jamais installer un DAAF dans un angle, mais à plus de 10 cm des angles de murs

Ne pas en installer dans les pièces humides (salle de bains) ou près d'une source d'air qui éloigne la fumée.

Un bouton de test permet de vérifier si la sonnerie d'alarme fonctionne correctement.

Son entretien sera réalisé au seul moyen de l'aspirateur afin de dépoussiérer les orifices de détection

CE QUI FAIT SON PRIX :

Ses caractéristiques techniques (interconnectable, relais radio, associé à une alarme intrusion, etc...)

La puissance de sa sirène : de 85 à plus de 94 dB

Ses certifications : EN 14604, NF

Sa durée de garantie : 5 ans, voire plus

L'autonomie de sa pile : de 1 an à plus de 5 ans

Son lieu de fabrication : l'Asie ou, mieux, la France !

Son design, son esthétique, sa praticité de maintenance, etc...

REAGIR

Pour stopper un incendie :

la première seconde, il faut un **verre d'eau**,

la première minute, il faut un **seau**,

au-delà de 10 minutes, il faut **1 tonne d'eau**

Chaque minute compte..., alors agissez vite !

SI L'INCENDIE EST CHEZ VOUS :

Faites sortir tout le monde

Fermez la porte de la pièce en feu, puis la porte d'entrée

Ne revenez jamais sur vos pas

Appelez les pompiers (18 ou 112 avec un portable) et répondez calmement à leurs questions

Ne raccrochez le téléphone que lorsque les pompiers vous y invitent

SI L'INCENDIE EST AU-DESSOUS OU SUR VOTRE PALIER :

Restez chez vous

Fermez la porte palière, arrosez-la et colmatez-la avec des linges mouillés

Appelez les pompiers (18 ou 112 avec un portable) et répondez calmement à leurs questions

Ne raccrochez le téléphone que lorsque les pompiers vous y invitent

Attendez les secours en vous manifestant à une fenêtre

Baissez-vous si vous êtes dans la fumée et mettez-vous un mouchoir humide devant le nez

SI L'INCENDIE EST AU-DESSUS :

Sortez par l'issue la plus proche

AUTRES CONSEILS :

Ne jetez pas de l'eau sur de l'huile en feu

Ne bravez pas la fumée

Ne prenez pas l'ascenseur

Si le feu est d'origine électrique, **coupez le courant** avant toute chose

Si le feu est dû à une fuite de gaz, toujours **coupez l'arrivée du gaz** avant d'intervenir

L'idéal est d'utiliser un **extincteur à poudre ABC** car il éteint tous les types de feux

Il existe des extincteurs portatifs spécialement conçus pour une habitation

Il est primordial de le faire contrôler régulièrement car il **DOIT** fonctionner immédiatement en cas d'urgence

Il doit être accessible sans avoir à sortir de son habitation (appel d'air) et sans avoir à prendre des escaliers (la panique aidant, on pourrait y trébucher)

On peut aussi utiliser une couverture anti-feu, composée d'une matière textile ignifugée, pour étouffer un feu de cuisine ; elle est adaptée aussi pour éteindre les flammes sur un animal ou sur une personne.

Plus d'informations sur

www.prevention-incendie.gouv.fr

www.arpsecurite.fr

Tél. : 03 86 95 90 70